



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **SWISS PREMIUM BUILDING Sàrl**, Av. de France 90, 1004 Lausanne
2. Déclaration de faillite: 21.05.2015
3. Suspension de faillite: 16.09.2015
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 12.10.2015
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

**Indication:** La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But : exploitation d'une entreprise de construction et de promotion immobilière, import-export, prise de participation dans toute entreprise poursuivant des buts analogues, et direction de travaux.

Office des faillites de Lausanne  
021 316 65 13  
1014 Lausanne Adm cant

02393851

